



Vous trouverez tous
les documents ici :



go.akademien-schweiz.ch/atable

Follow-up 3/26 • 15 septembre 2026

Comment réussir une politique suisse des matières premières axée sur l'avenir ?

1. Conclusions

1.1. Exposés (transparents disponibles en ligne)

Effets d'entraînement : l'impact du commerce des matières premières sur le développement durable

Fritz Brugger, codirecteur ETH NADEL, EPF Zurich

Marchés des matières premières : réglementations internationales

Krista Nadakavukaren, directrice adjointe de l'Institut suisse de droit comparé, Lausanne

La financiarisation du commerce des matières premières : répercussions sur les marchés, les entreprises et la politique

Martin Nerlinger, maître de conférences Finances, Université de Saint-Gall (HSG)

1.2. Discussion

Existe-t-il une volonté, au niveau international, de tendre vers une réglementation globale du commerce des matières premières de la part des principales places du négoce ?

Les réglementations actuelles en matière de commerce des matières premières sont fragmentées et organisées selon différentes voies juridiques ; elles sont tellement « éparpillées » qu'il serait juridiquement difficile de les regrouper dans un accord global. Les intérêts nationaux sont particulièrement marqués en ce moment. L'UE, en tant que place du négoce, serait la plus disposée à réglementer, mais même ces réglementations sont actuellement assouplies. De leur côté, les Etats membres sont plutôt réticents lorsqu'il s'agit de lancer des processus législatifs nationaux. Au niveau international, il n'y a guère d'optimisme.

En même temps, l'on constate une tendance à inclure de plus en plus de clauses relatives au développement durable dans les contrats portant sur des matières premières de secteurs entiers. Au niveau du droit souple (soft law), le problème est reconnu mais telles règles restent souvent non contraignantes et ne sont pas transposées dans le droit contraignant (hard law).

Au niveau de l'OCDE, certaines normes sont progressivement intégrées dans la législation, notamment en matière d'obligations de diligence, comme en témoigne par exemple le contre-

Académies suisses des sciences (a+) • Secrétariat général

Maison des Académies • Laupenstrasse 7 • Case postale • 3001 Berne • Suisse

+41 31 306 92 20 • info@akademien-schweiz.ch • [akademien-schweiz.ch](https://www.akademien-schweiz.ch)  [@academies_ch](https://twitter.com/academies_ch)

 [swiss_academies](https://www.instagram.com/swiss_academies)

projet à l'initiative sur la responsabilité des entreprises 2 (« Pour des grandes entreprises responsables »). Un consensus se dégage lentement sur la nécessité d'établir des critères communs.

Les Bourses de matières premières pourraient prendre une importance croissante en raison d'un effet de levier considérable. De premières Bourses ont commencé à introduire des lignes directrices minimales en matière d'approvisionnement responsable. Comme tous les acteurs du secteur des matières premières sont présents sur les marchés boursiers, cela permet d'atteindre un très grand nombre d'opérateurs.

Que peut dire la recherche sur l'impact social et écologique de l'extraction de matières premières ?

Les répercussions sociales sont très bien documentées, par exemple l'aggravation des inégalités sur les lieux d'exploitation. En revanche, il est plus difficile de cerner les effets de l'exploitation dans un contexte plus large. L'exploitation du cuivre ne se limite ainsi pas à l'extraction mais englobe également le lavage, le conditionnement et le transport ultérieur de la marchandise. Presque toutes les entreprises impliquées sont entre des mains suisses. Dans le Sud global, les possibilités de participation sont d'une façon générale limitées.

Les conséquences écologiques au niveau local sont également bien connues. Il est cependant difficile de déterminer d'où proviennent exactement les marchandises négociées et, par conséquent, quel est leur impact écologique. Le phénomène de déplacement (leakage) est plus difficile à cerner : quand des conséquences écologiques sont réglementées à un endroit, on ne sait souvent pas si l'extraction des matières premières se déplace ailleurs ni avec quelles conséquences écologiques. D'une manière générale, il est difficile d'attribuer les impacts environnementaux au sein de la filière commerciale.

Sécheresse, aridité et surprofits : l'été a été sec, le débat d'urgence approche. Quelles sont les implications de l'aridité sur le commerce des matières premières ?

La sécheresse peut provoquer une raréfaction de l'offre de matières premières sur le marché, ce qui se traduit généralement par une hausse des prix. Les périodes de sécheresse prolongées accentuent la pression systémique sur les prix, ce qui peut avoir des répercussions sur l'ensemble du système du fait que les négociants en matières premières et les banques sont simultanément confrontés à un stress financier.

Négoce de produits dérivés : les négociants en matières premières évoluent de plus en plus vers une orientation bancaire et augmentent l'activité sur les produits dérivés. Cependant, ils ont également besoin de services bancaires. Comment peut-on se le représenter ? Existe-t-il une Bourse dédiée à ces opérations sur produits dérivés ?

Existe-t-il des secteurs mieux réglementés en matière de durabilité, en dehors de celui des matières premières ?

Les négociants en matières premières ont appris à gérer eux-mêmes le financement de leurs opérations commerciales, parce que cela leur revient moins cher. Ils disposent parfois à cet effet de leurs propres experts et de filiales titulaires d'une licence bancaire. On fait de moins en moins appel à des banques principales ou de référence externes. Le négoce de produits dérivés est un secteur très rentable qui contribue de manière significative aux bénéfices des négociants en matières premières. Par ailleurs, des coopérations existent avec des banques soumises à une réglementation, surtout lorsqu'il s'agit d'opérations d'envergure comportant des risques significatifs.

Exemple de réglementation dans le secteur pharmaceutique : la responsabilité relative aux produits est très développée. Dans ce secteur, elle recouvre toute la chaîne d'approvisionnement et inclut la recherche. Les coûts des normes de développement durable volontaires sont assumés par les entreprises. Il est de ce fait plus simple et plus efficace pour elles de disposer par exemple de solutions sectorielles ou d'un registre public. Le **Battery Passport**, qui s'appliquera sur le marché de l'UE à partir de 2027, en est un exemple.

Sur quelle définition de la durabilité le débat s'appuie-t-il, comment les notions de « renouvelable » / « non renouvelable » ou les possibilités de recyclage sont-elles prises en compte ? Existe-t-il dans ce contexte des travaux de recherche sur les limites planétaires ?

Dans l'étude, nous avons examiné les définitions en présence. Le Conseil fédéral a par exemple utilisé une définition qui englobe les droits humains, l'environnement, les droits sociaux et du travail ainsi que la lutte contre la corruption dans son contre-projet à l'initiative « Pour des grandes entreprises responsables ». Les traités internationaux intergouvernementaux datant de la première moitié du siècle dernier fixaient principalement des plafonds de production, afin de protéger le bien-être de la population locale, c'est-à-dire la durabilité économique. Par la suite, ces questions ont plutôt été négociées sous l'angle de la protection des travailleurs et de l'environnement mais la croissance économique reste pour beaucoup un enjeu direct du « développement durable ». La transition énergétique a également besoin de matières premières. Dans le discours politique, la sécurité d'approvisionnement et la durabilité sont présentées comme des concepts opposés. Cette opposition est artificielle et nuit tant à la sécurité qu'à la durabilité : l'extraction du cuivre est menacée à 10% par la sécheresse, la durabilité revêt une dimension clairement physique et nous risquons de compromettre la disponibilité des ressources. Les compromis sur les questions de durabilité n'ont pas abouti aux résultats escomptés dans le domaine des matières premières critiques.

La question des limites planétaires : Dissocier Zoug et Johannesburg n'est pas pertinent. Ceci est d'autant plus crucial du point de vue du Sud global : ne pas penser en prés carrés.

Coopération internationale : les règles relatives au bois / à la déforestation ont par exemple été assouplies au sein de l'UE. En même temps, il existe de nouvelles voies de coopération innovantes, comme par exemple l' ACCTS (Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité), que la Suisse, la Nouvelle-Zélande, le Costa Rica et l'Islande souhaitent conclure. Que signifient de telles coopérations internationales pour le développement durable et le commerce des matières premières ?

Il est difficile de répondre à cette question sans avoir étudié le sujet en détail. Les enjeux économiques et ceux relatifs au développement durable ne devraient pas être traités séparément, mais mis en adéquation. Si des exigences en matière de développement durable entraînent des coûts supplémentaires, l'acceptation et l'efficacité des mesures diminuent nettement ; il s'agit là d'un aspect décisif. L'ACCTS semble constituer un modèle intéressant à cet égard.

La FINMA et son rôle dans la surveillance du négoce des matières premières : que fait-elle déjà, quelles seraient les options ?

La FINMA ne considère pas que le négoce des matières premières lui incombe, elle est en charge du secteur financier. Un nouveau mandat explicite devrait être décerné à la FINMA pour le négoce des matières premières. Il existe deux points de vue : (1) que la FINMA pourrait assumer la mission de régulation du secteur des matières premières ou (2) qu'il faudrait créer une autorité distincte pour assumer ce rôle.

2. Approfondissement

Vous trouverez l'ensemble des documents complémentaires en ligne sur go.akademien-schweiz.ch/atable :

- Présentations
- Contacts scientifiques

